

Compte Rendu
Conseil Municipal

Séance du 10 avril 2017

Présents

Bruno Loustalet
Yannick Semay
Philippe Guillard
Guy Caplat
Jean-Michel Thuot
Valérie Berger
Nicolas Zimerli
Suzanne Borrel-Jeantan
Marie-Paule Dupuy-Roudel
Josiane Brignone
Kamel Mohammadi
Sabine Basili
Audrey Duprat
Serge Manié
Christian Julian

Excusé

Pouvoir

L'an deux mil dix-sept, le dix avril à 20 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno LOUSTALET, Maire,

Secrétaire de séance : Guy Caplat

Mr le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« Mairie de THIL,
Séance du Conseil Municipal
En Mairie de Thil
Le lundi 10 avril 2017 à 20 h 30
Enregistrement intégral sans pause»

En préambule, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande d'enregistrement émise le 07 avril 2017 par courriel, de l'Association Uthil Avant Tout.

1. Compte rendu de la précédente réunion :

L'Assemblée n'ayant pas de modifications à apporter, le Compte Rendu précédent est adopté.

2. TAXES LOCALES 2017

Mme Dupuy-Roudel rappelle que le sujet de la fiscalité a été abordé lors de plusieurs commissions et notamment en Commission finances, deux jours auparavant. Elle fait un rappel des taux depuis 2013.

Décision ComFi du 30/03/17 augmenter les taux à hauteur de l'inflation pour atteindre un total de 1% comme en 2016 d'ou 13.68 % sur la TH.

	2014	2015	2016	2017	
Evolution des bases fiscales (%)	0.90	0.90	1.00	0.40	
	THIL				Strate Ain
	2014	2015	2016	2017	
Taux communal TH (%)	13.52	13.52	13.52	13.68	11.80
Taux communal TF (%)	13.33	13.33	13.33	13.33	15.62
Taux communal TFNB (%)	58.13	58.13	58.13	58.13	45.16
Produit : TH-TF-TFNB (€)	338,004.00	346,697.19	356,093.00	363,602.61	

Le budget principal a supporté 57,187.49€ sur la période 2014-2017.

Soit 19,062.50€ par an.

L'augmentation des bases et de la TH à 13.68% Vs 13.52% génère une différence de 6,256.92€.

(€)	2013	2014	2015	2016	2017	Difference
Evolution FPIC	0.00	21,435.00	20,306.00	44,759.00	56,000.00	142,500.00
Evolution DGF	92,489.00	85,084.00	69,408.00	54,292.00	46,000.00	85,552.00
Dotation de solidarité rurale	11,168.00	10,240.00	10,341.00	10,637.00	10,637.00	895.00
						228,947.00
ACTP	45,906.96	46,281.00	46,281.00	46,281.00	46,281.00	-
DSC INCLUS DSC RENFORCEE	45,111.47	44,085.08	55,158.51	98,237.72	98,237.72	119,378.71
TH-TF-TFNB	304,727.00	338,004.00	346,697.19	356,093.00	363,602.61	52,380.80
						171,759.51
Prise en charge communale						57,187.49

20 h 35 : Arrivée de Mr Jullian

Mr Jullian informe que, suite à la démission de Mr Maisonnas, des réponses sont attendues concernant des « dysfonctionnements » évoqués lors d'un premier courriel de ce dernier à l'ensemble des membres du Conseil. Il demande une réponse par écrit aux différents dysfonctionnements concernant la « mauvaise gestion de l'argent public » abordés sur le second courriel du 1^{er} Adjoint démissionnaire.

Mr Jullian précise qu'en l'absence de réponses, les membres de l'opposition ne peuvent valider les taux de la fiscalité communale.

Mr le Maire rappelle que les Comptes Administratifs qui sanctionnaient la parfaite gestion de la commune, ont été votés. Il informe que les réponses seront apportées lors d'une prochaine Commission.

Mr le Maire rappelle que pour la première fois depuis des années, la revalorisation des bases est en deçà de la revalorisation du taux d'inflation.

DELIBERATION 17/03/01 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Rapporteur : Marie-Paule Dupuy-Roudel

Mme le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2017.

Ainsi que présenté et validé par la Commission Finances du 30 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

Le conseil décide de fixer les nouveaux taux comme suit :

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation de taux / 2016	Produit voté par l'assemblée délibérante
Taxe d'Habitation	1 342 000	13,68	0,6 %	183 586
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	1 282 000	13,33	0 %	170 891
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	15 700	58,13	0 %	9 126
TOTAL	2 639 700			363 603

<i>Pour</i>	12
<i>Contre</i>	3
<i>Abstention</i>	0

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Dupuy-Roudel rappelle que les subventions attribuées l'année dernière par le CCAS aux associations à caractère social, sont désormais à charge du Budget Principal au regard de la dissolution du CCAS.

Mme Semay rajoute que les subventions ont été débattues en Commission Finances. Elle donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 17/03/02 : VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Yannick Semay

Mme le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que le Budget prévoit chaque année, l'attribution de subventions à certaines associations.

Le détail de ces subventions figure dans l'annexe B1.7 du budget de l'exercice en cours.

Mme le Rapporteur propose une enveloppe globale de 8.000,00 euros à l'article 6574 du Budget Primitif 2017, répartie comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Académie de la Dombes	100,00 €
Acenas	100,00 €
ADAPA	2.650,00 €
Ain Trépides	250,00 €
CAP Handicap	100,00 €
CLIC	200,00 €
Côtière des Arts	500,00 €
Centre Léon Bérard	100,00 €
CUMA de Thil	1.000,00 €
Foyer Socio-Educatif	150,00 €
Lucioles	100,00 €
MJC Montluel	150,00 €
Prévention Routière	100,00 €
Temps de Vivre	500,00 €
Thil'Assoc	750,00 €
Sur Délibération	1.250,00 €

Le Conseil,
Entendu les explications de Madame le Rapporteur,

. Approuve la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée aux Associations, telle que présentée.

<i>Pour</i>	13
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2

Mr Zimerli et Mme Borrel-Jeantan s'abstiennent sur le vote de cette délibération, car ils sont membres de deux associations concernées par l'attribution des subventions.

4. BUDGETS PRIMITIFS 2017 – COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Mr le Maire rappelle que les membres du Conseil ont été destinataires des Budgets Primitifs de la Commune et de l'Assainissement lors de l'envoi des convocations.

Mme Dupuy-Roudel, présente les grandes lignes du Budget Principal et Budget Assainissement.

Description (€)	Réalisé 2016	Budget 2017	Commentaires
Sou des écoles	850.00	-	Remboursement barnums 2016
Aca Dombes	150.00	100.00	
Acenas	150.00	100.00	
Cuma	1,000.00	1,000.00	
Fc Luenaz	1,000.00	0	Decision ComFi du 30/03/2017
Pêcheurs Thilois	-	-	Pas de demande
Temps de vivre	500.00	500.00	
Festhil'été	-	-	Pas de demande
Côtière des arts	500.00	500.00	
Thil'assoc	-	750.00	Portage de la Thiloise
ADAPA	2,650.00	2,650.00	
CLIC	200.00	200.00	
Ain Trépides	300.00	250.00	
CAP Handicap	100.00	100.00	
Centre Léon Bérand	100.00	100.00	
Foyer Socio Educatif	200.00	150.00	
Lucioles	100.00	100.00	
MJC Montluel	200.00	150.00	
Prévention Routière	100.00	100.00	
Provision sur délibération	1,000.00	1,250.00	
Sous total	9,100.00	8,000.00	
Symalim	1,579.00	1,550.00	
Crèche Beynost	30,879.50	20,000.00	
Ram Beynost	6,231.82	3,500.00	
Entente Dale	4,259.92	4,210.00	
SIEA	9,378.00	12,467.20	
Sous total	52,328.24	41,727.20	
Total général	61,428.24	49,727.20	

Budget Principal Subventions

BP Fonctionnement - Dépenses	BP 2016	BP2017	% BP17/ BP16	
Total 011 Charges à caractère général hors 6188	269,150.00	255,820.00	-4.95	
6188 Autres frais divers	98,200.72	108,366.75	10.35	Reserve
Total 012 Charges de personnel	268,470.00	290,050.00	8.04	
Total 014 Atténuation de produit FPIC	40,000.00	56,000.00	40.00	
022 Dépenses Imprévues	68,000.00	70,500.00	3.68	Reserve
023 Virt Section D'investissement	-	16,284.83		
042 Amortissements	14,787.38	16,243.61	9.85	
Total 65 Autres charges de gestion (hors res)	143,426.00	142,251.00	-0.82	
Charges Subv Gest courante	35,000.00	41,727.20	19.22	Reserve
Total 66+67 Charges financières	5,438.00	4,626.00	-14.93	
Total Dépenses	942,472.10	1,001,869.39	6.30	

Budget Principal Fonctionnement Dépenses

Budget Principal Fonctionnement Recettes

Recettes	BP 2016	BP2017	% BP17/ BP16
Excédent reporté de fonctionnement	210,288.41	275,805.01	31.16
Opérations d'ordre	190.00	190.00	0.00
Total 70 Produits des services	89,200.00	91,867.00	2.99
Total 73 Impôts et taxes	549,225.69	551,994.38	0.50
Total 74 Dotations et participations	79,218.00	68,813.00	-13.13
Total 75 Revenus immeubles et fermiers	11,600.00	11,600.00	
Total 77 Produits exceptionnels	2,750.00	1,600.00	-41.82
Total recettes	942,472.10	1,001,869.39	6.30

Section investissement Dépenses

Dépenses (€)	BU 2017	
Opération d'ordre (040)	190.00	Amortissements
Dépenses imprévues d'investissement (020)	2,500.00	Réserve
Remboursement emprunts BEA et caution (16)	45,262.00	Dont BEA, CA et AFL
Remboursement TA EH (10223)	31,271.00	Taxe locative EH
Autres immobilisations financières (27638)	33,010.00	Amort EPL
Opération Matériel RAM (92)	200.00	RAM
Opération Matériel Mairie (103)	200.00	
Opération Matériel voirie (117)	500.00	
Opération Travaux sécurité (118)	12,000.00	Vidéo Carrefour RD61A/RD61B
Opération Eclairage public (119)	1,000.00	Candélabre route de Beynost
Travaux Restaurant Scolaire (131)	15,000.00	Architecte & prov. travaux salle de mise en chauffe des plats
Opération Salle polyvalente (121)	7,500.00	Mise en conf. Electrique poly et Mairie
Opération acquisition terrains (123)	3,800.00	Parcelle Zimell
Opération cadre de vie (136)	9,500.00	AMO milieux alluviaux
Opération Acq. Matériel école (89)	2,500.00	Prov. Investissement
Opération étude POS/PLU (139)	7,928.85	PAL + USO Revision
Opération étude aménagement urbain (152)	6,468.60	AMO T&U
Opération Réseau d'eaux pluviales	23,096.05	SN des 461,921€
Total dépenses d'équipement	89,693.50	
Total Dépenses	201,926.50	

Section investissement Recettes

Recettes (€)	BU 2017	
Solde exécuté inv. Reporté (001)	108,839.46	Résultat clôture 2016
FCTVA	7,705.00	
TA ex TLE	2,000.00	
Total Recettes financière (10)	9,705.00	
Etat soutien investissement	3,200.00	Restaurant scolaire
Sub Sénateur Chaize	4,500.00	Vidéo
Groupe de collectivité CD01 (Ope 131)	3,200.00	Département/Restaurant scolaire
Groupe de collectivité CD01 (Opé Res. Eaux Pluviales)	36,953.60	20% de 230,961€ Département
Autres subventions	3,000.00	Département / Milieux alluviaux
Total recettes d'équipement (13)	50,853.60	
Virement de la section de fonctionnement (021)	16,284.83	
Opérations d'ordre (040)	16,243.61	
Total recettes d'ordre	16,243.61	
Total Recettes	201,926.50	

Mr Manié demande s'il serait possible à l'avenir, de travailler le Budget ligne par ligne en Commission Finances.
Mr le Maire répond favorablement à cette demande.

De plus, Mr Manié demande qu'une réponse point par point soit apportée au courriel de Mr Maisonnas.

Mr le Maire répond qu'une réponse sera apportée point par point lors de la prochaine Commission Finances.

Mr le Maire souligne que comme mentionné dans le Débat d'Orientation Budgétaire, le premier devoir est d'entretenir le patrimoine communal.

DELIBERATION 17/03/03 : VOTE DU BUDGET 2017

Rapporteur : Marie-Paule Dupuy-Roudel

Sur la présentation de Mme le Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 mars 2017,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 de la commune.

Le Conseil,
Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Adopte le Budget Primitif 2017 de la commune tel que présenté.

Pour	12
Contre	3
Abstention	0

Mme Dupuy-Roudel fait part à l'Assemblée que le Budget Annexe Assainissement est présenté en suréquilibre pour la section Investissement.

INVESTISSEMENT			
Dépenses			
ETUDES	CSFS		5,000.00
	Annonces		2,000.00
	AMD		7,425.00
MDE	TF solde AVP		11,762.50
	T1 PRO		3,821.90
	T1 ACT		3,638.20
	T1 VISA		1,062.93
	T1 DET		419.14
	T2 PRO		3,881.07
	T2 ACT		4,042.91
	T2 VISA		502.31
	T2 DET		740.85
Travaux Avance			82,112.93
Participation 3CM			91,000.00
Quote part Sub D'amort.			9,714.51
Total Dépenses			227,124.25
Recettes			
Subvention	Agence de l'eau		245,406.28
	Département		139,292.99
Amortissement - Autres immos corporelles			7,317.72
Total recettes			392,016.98
Écédent antérieur reporté			9,281.73
Total recettes			401,298.71
EXPLOITATION			
Dépenses			
Amortissement step Platanes			7,317.72
Eau			350.00
Frais Telecom			150.00
Total Dépenses			7,817.72
Recettes			
Consommations	Abonnements		1,630.00
	Volumes		3,430.00
Subventions	Quote part		9,714.51
Total			14,774.51
Écédent antérieur reporté			9,152.85
Total Recettes			23,927.36

DELIBERATION 17/03/04 : VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017

Rapporteur : Marie-Paule Dupuy-Roudel

Sur la présentation de Mme le Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 mars 2017,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Annexe Assainissement 2017 de la commune.

Le Conseil,
Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Adopte le Budget Assainissement 2017 de la commune tel que présenté.
Cette année, la section d'investissement du budget annexe Assainissement 2017 est votée en « suréquilibre », c'est-à-dire en excédent, comme l'autorise l'article L1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce choix est délibérément fait par volonté de sincérité budgétaire et est dû aux versements de subventions attribuées.

<i>Pour</i>	12
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	3

5. RESTAURANT SCOLAIRE

Mr Guillard informe que la rénovation du Restaurant scolaire est prévue. Il y a lieu de solliciter une subvention de l'Etat (DETR). Il donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 17/03/05: RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE DE LA RIOTTE – SOLLICITATION DE SUBVENTION DE L'ETAT (DETR)

Rapporteur : Philippe Guillard

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation des effectifs d'enfants scolarisés, il y a lieu de procéder au réaménagement de l'Ecole de la Riotte, notamment pour ce qui concerne la salle de restauration et le local de mise en température des repas.

La réalisation de ces opérations est à prévoir pour la rentrée scolaire 2017-2018. Elles ont nécessité des études de faisabilité permettant de s'assurer la mise de la conformité aux normes en vigueur des travaux.

A la suite, il a été décidé de réaliser les travaux en deux tranches :

1° - première tranche, la rénovation et la mise aux normes de l'espace de mise en température des repas, objet de travaux à réaliser en 2017,

2° - deuxième tranche, l'extension de la salle de restauration selon l'évolution de la fréquentation.

Vu la Commission Générale consultée les 13 décembre 2016 et 18 janvier 2017,

Vu la Commission Vie Scolaire des 21 décembre 2016 et 07 février 2017,

Il est proposé de solliciter le subventionnement au titre de la DETR pour les travaux de la première tranche pour un montant de 15.000 euros TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve l'engagement des travaux de la première tranche pour un montant de 15.000 euros TTC visant au réaménagement du local de mise en température des repas en vue de leur réalisation pendant la période juillet – septembre 2017,
- Autorise Mr le Maire à solliciter les subventions issues de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à instruire et signer tout acte le permettant,

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Mr Guillard rappelle que la Société RPC est à ce jour et depuis quatre ans, prestataire pour la fourniture des repas au restaurant scolaire. Le contrat arrivant à échéance au 31 août prochain, il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres.

Il donne lecture du projet de délibération et souligne que le prix du repas n'a pas varié durant toute la durée du contrat (4 ans).

DELIBERATION 17/03/06: PRESTATIONS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteurs : Valérie Berger / Philippe Guillard

Madame et Monsieur les Rapporteurs, exposent au Conseil Municipal que le contrat avec le prestataire actuel pour la fourniture des repas au Restaurant Scolaire de Thil arrive à échéance le 31 août 2017 et qu'il y a lieu de souscrire un nouveau contrat.

Un appel d'offres de type Marché à procédure adaptée sera lancé à cet effet auprès de trois prestataires de services potentiels sur la base des prescriptions suivantes :

- La prestation débutera à compter du 1er septembre 2017, avec une offre de prix unitaire par repas, pour une commande annuelle prévisionnelle totale de 90 repas en moyenne par jour ouvré d'école sur environ 144 jours par an et 120 repas deux fois par an (repas de Noël et repas de fin d'année qui peut être un pique-nique)
- Dit que la réévaluation des prix s'effectuera par année scolaire,
- Précise que le contrat sera conclu pour une durée d'un an.
- Un renouvellement pourra être effectué dans la limite de trois fois.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure relative à la sélection d'un prestataire de service de restauration scolaire.

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

6. TARIFS PRESTATIONS PERISCOLAIRES

Mr Guillard informe que le contexte touche plus généralement les NAP. La donne concernant le coût des NAP, a changé en août 2016 depuis que le FC Luénaz nous a informés qu'il se désengageait de l'animation.

De plus, la participation au niveau des NAP a fortement augmenté. Aujourd'hui nous avons presque 100 enfants donc 2 personnes d'encadrement supplémentaires. Mr Guillard informe d'un déficit pour l'activité NAP de l'ordre de 8.000 € pour la commune. Il a informé les parents lors du premier Conseil d'Ecole en septembre dernier, que cette situation ne pouvait perdurer. Il propose la fin de la « quasi-gratuité ».

Il rappelle qu'à partir de la rentrée, les NAP auront lieu désormais sur trois heures le vendredi après-midi. L'autre point abordé en Commission Vie Scolaire, est de facturer la garderie et l'étude à l'horaire (et non plus à la prestation forfaitaire). Il note que les enfants ont terminé leurs devoirs à 17 h 30. Il est envisagé de facturer au niveau horaire.

Mme Duprat trouve que cette délibération arrive un peu tôt car il y a les élections présidentielles.

Mr Jullian demande si les 4 euros pour les trois heures de prestation, ont été calculés par rapport à un déficit.

Mr Caplat demande à combien se monte le déficit prévisionnel avec l'augmentation des tarifs.

Mr Guillard répond qu'on arrive à 1.500 euros environ de déficit.

Mr le Maire rappelle que les NAP ne sont pas obligatoires.

Mr Guillard note que la réforme des rythmes scolaires d'un point de vue financier, est une catastrophe pour la commune.

Mr Caplat demande pourquoi le FC Luénaz a renoncé.

Mr le Maire répond que l'association avait des contrats aidés par l'Etat.

Mr Guillard informe que des simulations ont été faites. Le calcul sera présenté en Commission Finances.

Il note qu'avec la mise en place des NAP le vendredi, cela va générer une baisse de fréquentations. Un appel à des intervenants extérieurs sera fait.

Mme Duprat demande si le Sou des Ecoles ne pourrait pas aider aux NAP.

Mr Guillard pense qu'il n'est pas possible de les solliciter. Il rappelle que la Farfouille n'a pas eu lieu l'année dernière. Le Sou des Ecoles participant aussi par l'intermédiaire d'achat de matériel pour l'école.

Mme Berger note que le Sou des Ecoles intervient déjà, notamment avec la ludothèque de Montluel.

Mr Guillard donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 17/03/07 : CONVENTION TARIFICATION PERISCOLAIRE

Rapporteurs : Valérie Berger / Philippe Guillard

Madame et Monsieur les Rapporteurs, exposent au Conseil Municipal :

Qu'en raison de l'augmentation des charges de personnel, il y a lieu de fixer le prix des activités liées aux Nouvelles Activités Périscolaires.

Sur proposition de la Commission Vie Scolaire réunie le 28 mars 2017,

La Commission Finances ayant été consultée le 30 mars 2017,

Et après avoir entendu l'exposé de Madame et Monsieur les Rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe ainsi qu'il suit, à compter du 1er septembre 2017, le prix des activités liées aux Nouvelles Activités Périscolaires, à la Garderie et l'Etude :

. Nouvelles Activités Périscolaires (3h00 indissociables)	4,00 euros la prestation
. Garderie	1,80 euro de l'heure
. Etude.....	1,80 euro de l'heure

Il est précisé que chaque heure de Garderie ou Etude commencée, est due.

<i>Pour</i>	11
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	4

7. DEPENSES D'ECLAIRAGE PUBLIC – CLOS DES PLATANES

Mr Thuot rappelle à l'Assemblée l'historique du remboursement des factures d'éclairage public du Clos des Platanes. Il donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 17/03/08 : REMBOURSEMENT DES FACTURES EP AU CLOS DES PLATANES

Rapporteur : Jean-Michel Thuot

Mr le Rapporteur rappelle à l'assemblée la délibération n° 14/06/10 du 21 août 2014 par laquelle le Conseil Municipal autorisait le raccordement des candélabres des lotissements les Ilets et Clos des Platanes, au réseau d'éclairage public.

Les factures EDF ont été réglées depuis cette date par la SARL TERBOIS pour le compte de l'ASL du Clos des Platanes.

Il rappelle la délibération n° 16/06/10 du 30 novembre 2016, décidant le remboursement à l'ASL Clos des Platanes, de la somme de 2.096,64 € correspondante aux factures d'Eclairage Public émises par EDF du 19/09/2014 au 23/07/2016.

Il convient de rembourser à l'ASL du Clos des Platanes, les montants des factures EDF des 22/09/2016 ; 22/11/2016 et 19/01/2017 pour un montant global de 639,58 euros.

Le Conseil Municipal,
Où les explications de Monsieur le Rapporteur, après en avoir délibéré,
DECIDE,

- de rembourser à l'ASL Clos des Platanes, la somme de 639,58 € correspondante aux factures d'Eclairage Public émises par EDF les 22/09/2016 ; 22/11/2016 et 19/01/2017.

La dépense sera mandatée à l'article 62878 du budget de l'exercice en cours.

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

8. REPAS DES PERSONNES AGEES

Mme Semay donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 17/03/09 : REPAS DES PERSONNES AGEES

Rapporteur : Yannick Semay

Mme le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que chaque année, il est organisé un repas au profit des personnes âgées de la commune.

Il convient d'en valider les modalités et le financement.

Le Conseil,
Où les explications de Mme le Rapporteur,

Décide que :

- les personnes ayant 70 ans et plus au 31 décembre de l'année N-1 bénéficieront de la gratuité,
- pour le conjoint de moins de 70 ans : 15,50 €
- pour les personnes ayant entre 65 et 69 ans : 15,50 €
- pour les autres personnes : 31,00 €

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

9. CONVENTION LIANT LA COMMUNE A LA 3CM – REGLEMENT DE SERVICE

Mr Thuot informe que dans le cadre de la mise en place de l'Assainissement collectif un règlement de service doit être appliqué. Notre règlement ne peut être moins contraignant que celui de la STEP de la 3CM. Pour avancer dans le processus, il faut adopter leur règlement pour pouvoir se raccorder à la STEP de la 3CM. Il donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 17/03/10 : CONVENTION AVEC LA 3CM POUR LE RACCORDEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES A LA STEP DES ILES – REGLEMENT DE SERVICE

Rapporteur : Jean-Michel Thuot

Monsieur le Rapporteur rappelle que, par délibération n° 17.02.09, le Conseil Municipal a validé les modalités techniques et financières de la Convention relative au raccordement du réseau d'assainissement collectif et le traitement des eaux usées à la STEP des Iles exploitée par la 3CM.

Il importe de délibérer pour accepter le règlement de service de l'assainissement collectif attaché à la présente délibération.

A la suite, autorisation sera donnée au Maire pour signer la convention liant la commune et la 3CM pour le raccordement et le traitement des eaux usées.

La commune, compétente en matière d'assainissement collectif, aura à élaborer son propre règlement de service dont les dispositions seront établies en totale compatibilité avec le règlement de service de la 3CM.

Vu la Convention relative au raccordement et au traitement des eaux usées liant la commune de Thil à la 3CM,
Vu la délibération n° 17.02.09 du 20 mars 2017 approuvant les modalités techniques et financières attachées à ladite convention,
Vu le règlement de service de l'assainissement collectif de la 3CM,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Accepte le règlement de service de l'assainissement collectif de la 3CM,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune et la 3CM pour le raccordement et le traitement des eaux usées,
- Donne pouvoir pour l'exécution de la présente délibération.

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

10. CONVENTION CAUE

Mr le Maire informe que cette convention est le renouvellement d'une convention signée sur le précédent mandat et arrivée à l'échéance. Grâce à cette convention, cet organisme donne gratuitement des informations aux pétitionnaires sur leurs projets.

Il rappelle que le CAUE a été sollicité par la commune lors des études notamment au cimetière et environnement paysager du village ou sur des études particulières. La somme provisionnée via cette convention correspond à des droits de tirage.

DELIBERATION 17/03/11 : CONVENTION AVEC LE CAUE DE L'AIN

Rapporteur : Bruno Loustalet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune souhaite compléter les aménagements qui ont déjà été réalisés sur la commune, par des aménagements en termes de requalification paysagère, de traitement, et d'amélioration du cadre de vie et ainsi faire appel au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour une mission d'accompagnement pour l'évolution des espaces publics et l'urbanisation du village.

A ce titre, il y a lieu de signer une convention avec le CAUE d'une durée de 12 mois qui pourra être prolongée sur une durée de cinq ans pour la partie mission d'accompagnement.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire :

- à signer la convention avec le CAUE
- mandater la somme correspondante inscrite au Budget 2017 pour un montant de 1800,00 €
- inscrire aux budgets suivants (en cas de poursuite de l'opération), un montant annuel de 1.800,00 € réévalué selon l'indice du coût de la construction de l'INSEE.

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Mr le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en fin de chaque séance ou réunion enregistrée) :

*« Mairie de THIL,
Fin de la séance du Conseil Municipal
En Mairie de Thil
Le lundi 10 avril 2017 à 22 h 11
Stopper l'enregistrement »*